AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 3 novembre 2026, à 19 h, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

1. Lot numéro 6 630 559 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-503, pour l'immeuble situé au **7500, boulevard des Galeries-d'Anjou**, afin :

    - d'autoriser une enseigne d'une superficie maximum de 30 m², fixée à une structure métallique existante détachée du bâtiment et adjacente au local, malgré le Règlement concernant le zonage (RCA 40), lequel ne prévoit pas ce type de support d'affichage;
    - autoriser l'installation d'une enseigne sur la façade avant, au-dessus de l'entrée commune menant aux « Halles d'Anjou » située à droite du local, malgré l'article 233 du Règlement concernant le zonage (RCA 40), qui exige qu'une enseigne soit apposée sur le mur extérieur contigu au local de l'établissement qu'elle identifie.

2. Lot numéro 1 004 067 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-211, pour l'immeuble situé au **8500, rue Ernest-Cormier**, afin :

    - autoriser l'installation d'un abri industriel en cour arrière, malgré le tableau de l'article 93 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) lequel n'autorise pas ce genre de construction pour les familles d'usages industriels.

3. Lots numéros 2 384 684 et 2 597 154, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-315, pour l'immeuble situé au **6795, avenue Charles-Goulet**, afin :

    - autoriser l'agrandissement du bâtiment principal empiétant dans la marge latérale, à une distance de 1,45 mètre de la ligne latérale, et ce, malgré la grille des spécifications de la zone H-315 et l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge latérale minimale de 2,15 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 19 octobre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement